

Gand, 17 juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les entreprises exportatrices belges ont souvent une connaissance insuffisante des risques de paiement dans d'autres pays européens

Gand, 17 juin 2013 – Suite à la remise des 'Leeuw van de Export' (les prix décernés chaque année par Flanders Investment & Trade), Intrum Justitia, leader du marché en Credit Management et recouvrement, attire l'attention des entreprises exportatrices belges quant aux procédures et aux risques de paiement des différentes économies européennes. Plus encore que dans les opérations nationales, les échanges internationaux doivent s'appuyer sur des processus de facturation adéquats, ces derniers devant tenir compte des habitudes et des procédures de paiement locales.

Au terme d'une enquête approfondie basée sur l'étude annuelle EPI (European Payment Index 2013), Intrum Justitia a constaté qu'une part significative des dirigeants d'entreprises, particulièrement au sein du marché des PME, ne sont pas suffisamment conscients de l'importance des risques de paiement en cas d'exportation vers un pays étranger: l'indice de paiement, le terme de paiement habituel des particuliers, des entreprises et des pouvoirs publics et la proportion de créances douteuses sont autant de paramètres de l'étude EPI qui permet de différencier les succès d'affaires à l'étranger et de prévenir des problèmes de liquidité.

Sur base de son enquête annuelle EPI, Intrum Justitia constate que 45% des répondants prévoient une augmentation du défaut de paiement cette année. En 2013, un tiers des pays européens prévoient même une croissance alarmante du risque. Malgré le nombre élevé d'entreprises belges qui vivent de l'exportation (avec souvent un pourcentage dédié à l'exportation qui atteint jusqu'à 70%), la majorité reste aveugle à l'augmentation des risques de paiement sur les marchés d'exportation. En 2011, les entreprises belges ont enregistré un chiffre d'affaires à l'exportation totalisant 336 milliards d'euros.

Pour ce qui concerne les quatre principaux marchés d'exportation des entreprises belges:

- L'Allemagne est considérée comme le moteur de l'économie européenne et continue à enregistrer des résultats positifs. La prudence est néanmoins de rigueur: les entrepreneurs allemands sont peu positifs quant à l'évolution du risque sur leur marché intérieur. 30% d'entre eux s'attendent à voir le défaut de paiement augmenter de façon considérable, une forte progression par rapport à l'an dernier (+43%).
-



- Le Royaume-Uni a vu ces dernières années ses pertes économiques atteindre des chiffres élevés et cette tendance devrait se prolonger tout au long de 2013. Le pourcentage de créances douteuses a augmenté pour atteindre aujourd'hui 3,7% du chiffre d'affaires. En revanche, le retard de paiement au Royaume-Uni reste modéré: 13 jours pour les particuliers (B2C) et 16 jours tant pour les entreprises (B2B) que pour les pouvoirs publics.



- L'économie française est à un tournant majeur. Le risque de paiement pourrait évoluer dans un sens positif à l'image de ce que l'on connaît dans les pays du nord de l'Europe, mais il paraît de plus en plus probable que la France "glisse" dans le profil de risque de pays comme l'Espagne, l'Italie et le Portugal, caractérisé par un risque élevé de retard de paiement. Aujourd'hui, la France connaît un retard de paiement moyen de 16 jours pour les particuliers (B2C), 15 jours pour les entreprises (B2B) et 20 jours pour les pouvoirs publics.



- Le profil de risque des Pays-Bas est comparable à celui de la Belgique. Les paiements sont néanmoins effectués de façon plus rapide aux Pays-Bas et on y connaît des taux d'amortissement plus bas. Le retard de paiement y atteint 11 jours pour les particuliers (B2C), 17 jours pour les entreprises (B2B) et 18 jours pour les pouvoirs publics.



“Le risque de défaut de paiement dans d'autres pays européens est clairement sous-estimé”, indique Guy Colpaert, managing Director de Intrum Justitia Belgique. “L'exportation est une composante importante de l'économie belge, mais les entrepreneurs ne tiennent pas encore suffisamment compte des pratiques locales. Si nous voulons soutenir l'économie belge, les entreprises exportatrices doivent mieux s'armer contre le risque sur leurs marchés d'exportation. Cela implique non seulement la compréhension du marché en question, mais aussi la mise en place de processus et d'actions de gestion de crédit performantes et préventives.”

À propos d'Intrum Justitia

Intrum Justitia est le principal acteur sur le marché belge des services de gestion de facturation, de traitement des paiements, de recouvrement et de gestion de risque dans la chaîne 'ordre to cash'. L'entreprise fournit des solutions tant en matière d'exécution (en nom propre ou pour le compte d'un client) que de financement ou d'assurance. La plupart des clients d'Intrum Justitia

sont des PMS et des grandes entreprises actives dans différents secteurs tels que les soins, les équipements de services publics, les assureurs, les banques, l'e-commerce, les productions industrielles, les institutions publiques et les télécoms. En Belgique, Intrum Justitia détient 25% de part de marché et emploie 125 personnes.

Le groupe Intrum Justitia, créé en 1923, est le leader européen du secteur des services en gestion du crédit. L'entreprise offre des solutions innovantes de qualité en recouvrement de dettes, tant auprès des consommateurs que des entreprises belges et étrangères, ainsi qu'une solution complète de services en gestion du crédit dans les différents stades du processus financier. Le groupe Intrum Justitia compte plus de 90.000 clients et environ 3.300 collaborateurs dans 20 pays européens. Il est coté au Nasdaq OMX de Stockholm depuis 2002. Son chiffre d'affaires consolidé a atteint en 2012 4,1 milliards SEK. Pour davantage d'information, surfez sur www.intrum.com

Pour plus d'information, vous pouvez prendre contact avec:

Guy Colpaert, Managing Director Intrum Justitia Belgique, 09 218 90 52

Erik Lenaers, MindShake PR: 0485-96.00.63
